

L'hon. sir SAM HUGHES: Le ministre approuve-t-il la modification?

L'hon. M. CALDER: Oui.

M. BUTTS: Le ministre ne pourrait-il pas étudier s'il serait utile de supprimer la dérogation se rattachant aux sujets Canadiens ou britanniques? Le crime commis par un Canadien est-il moins grave que celui commis par un étranger?

L'hon. M. CALDER: On ne saurait le chasser du pays?

M. BUTTS: Sans doute, mais on peut lui infliger un autre châtement.

L'hon. M. CALDER: Cet article ne statue que sur le rapatriement de ceux qui figurent dans les catégories en question.

M. ROSS: Quelle est cette modification faite dans la 8e ligne: "ou qui au Canada prêche ou suggère la destruction illégale de la propriété." Est-ce une nouvelle disposition?

L'hon. M. CALDER: Oui.

M. ROSS: Est-ce-là la première modification?

L'hon. M. CALDER: Il figure une modification à la 1re ligne: "toute personne qui, par des paroles ou des actes," etc.

M. ROSS: Quel est le texte primitif?

L'hon. M. CALDER: "Toute personne qui prêche la destruction de la propriété ou le renversement illégal du Gouvernement."

M. ROSS: Quel est le troisième changement?

L'hon. M. CALDER: Je ne les ai pas numérotés de cette façon.

L'hon. M. LEMIEUX: Mon honorable ami semble vouloir faire adopter un texte d'effet rétroactif. Quiconque a, depuis 1910, exprimé de ces opinions jugées condamnables, est présumé naturellement tomber dans les catégories prohibées. Un homme pourrait avoir eu de ces opinions en 1910 et, dans l'intervalle, changer d'opinion et devenir un autre homme.

L'hon. M. CALDER: Ce n'est qu'une présomption: il peut prouver le contraire.

Le bill est lu pour la deuxième fois et la Chambre passe en comité à l'examen des articles.

Sur l'article 1er (catégories prohibées).

M. PARENT: Que signifient les mots "société secrète"? Le bill en donne-t-il une définition?

L'hon. M. CALDER: Les mots ont un sens clair. Je ne crois pas que je puisse donner plus ample explication.

M. PARENT: S'agit-il des Chevaliers de Colomb?

L'hon. M. CALDER: Le bill ne vise pas des sociétés de ce genre.

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

#### SANCTION ROYALE.

A ce moment, l'huissier à verge noire du Sénat, M. le colonel Ernest Chambers, apporte le message suivant:

"Monsieur l'Orateur, le suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend au Sénat.

Au retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le suppléant de S. Exc. le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la loi sur l'arpentage des terres fédérales.

Loi modifiant la loi des chemins de fer. (Crédits relatifs aux passages à niveau.)

Loi portant modification de la loi relative aux accidents du travail dans les services de l'Etat.

Loi concernant les avances pour l'achat de grains de semence.

Loi modifiant la loi de 1910 relative au cours monétaire.

Loi portant le maintien en vigueur d'une proclamation édictée sous le régime de la loi de finance de 1914, et autorisant l'interdiction et l'exportation de l'or.

Loi ayant pour objet de ratifier deux décrets du Gouverneur général en conseil, concernant le réseau du chemin de fer Grand-Tronc du Pacifique.

Loi pour faire droit à John Edwin Scott.

Loi pour faire droit à Claudius Henry Sherk.

Loi pour faire droit à Annie Proderick.

Loi pour faire droit à Samuel David McElroy.

Loi pour faire droit à Mary Jane McCulloch.

Loi pour faire droit à Mary Garland Lewis.

Loi pour faire droit à William Canham.

Loi changeant le nom de la Canada Accident Assurance Company en celui de la Canada Accident and Fire Assurance Company.

Loi modifiant la loi de la preuve en Canada.

Loi modifiant le Code criminel relativement aux mesures préventives contre les incendies.

Loi pour faire droit à Eva St. Lawrence Cronk.

Loi pour faire droit à Helena Clara Gabriel.

Loi pour faire droit à Gretna Harris Hawkins.

Loi pour faire droit à Samuel Burgoyne.

Loi pour faire droit à James Arthur McGregor.